**Assemblée extraordinaire – Procès-verbal**

**Le 23 octobre 2018, 19 h 30 – Ville de Saint-Quentin**

**Présences :** Nicole Somers, Maire

Conseiller-Conseillère : Jocelyne Querry Bossé, Marie-Josée Thériault, Martine Côté et Bertrand LeClerc

Personnel administratif : Suzanne Coulombe, Directrice générale/Greffière et

Linda L. Borris, greffière adjointe

Assistance : 0

1. oUVERTURE DE LA RÉUNION À 19 h 30.
2. déclaration de conflits d’intérêts

**Aucune.**

1. adoption de l’oRdre du jour

**RÉSOLUTION 2018-219**

**Il est proposé par la conseillère Côté et appuyé du conseiller LeClerc, que l’ordre du jour soit accepté après le retrait des items 5 et 11, la modification à l’item 12 et l’ajout des items « Dossier juridique – rue Canada »; « Projet vidéo 100e de la 1re Guerre Mondiale – élèves PAJS »; « CSRNO »; « Dialogue NB » et « Travaux publics – Effectif ». ADOPTÉE.**

**Les items nos 4 à 6, 9, 10 et 13 à 15 à l’ordre du jour seront discutés à huis clos.**

arrêté sur les lieux dangereux ou inesthétiques – amendement

**En vertu de la Loi sur la gouvernance locale, le Conseil recommande que l’amendement à l’arrêté municipal sur les lieux dangereux ou inesthétiques soit lu en 1re et 2e lectures le 20 novembre prochain et adopté en 3e lecture le 11 décembre 2018.**

transfert de fonds – plan de gestion des actifs

**RÉSOLUTION 2018-220**

**Il est proposé par le conseiller LeClerc et appuyé de la conseillère Bossé, qu’un montant de 30 000 $ du fonds fédéral de remboursement de la taxe sur l’essence (FTE), soit transféré au Fonds d’opérations Général pour couvrir la deuxième partie des couts des travaux effectués au Plan de Gestion des Actifs, et ce, tel qu’approuvé au «Plan quinquennal des dépenses en immobilisation 2014 – 2018» par le programme des Fonds de la taxe sur l’essence. ADOPTÉE.**

projet vidéo 100e de la 1re guerre mondiale - pajs

**Le Conseil recommande que les vidéos produites par les élèves de la 8e année de la Polyvalente A. J. Savoie, relativement au 100e anniversaire de la 1re Guerre Mondiale, soient présentées par la délégation de Saint-Quentin, N.-B., dans le cadre d’une activité qui aura lieu à Saint-Quentin, France, au cours de la semaine du 5 au 11 novembre 2018.**

demande de stage étudiant

**RÉSOLUTION 2018-221**

**Il est proposé par la conseillère Bossé et appuyé de la conseillère Côté, que l’étudiant Loïc Bellavance effectue un stage au sein de l’Hôtel de Ville de Saint-Quentin, pour une semaine à partir du 13 novembre 2018. ADOPTÉE.**

HUIS CLOS

**RÉSOLUTION 2018-222**

**Il est proposé par le conseiller LeClerc et appuyé de la conseillère Côté, que la réunion extraordinaire se poursuive à huis clos. ADOPTÉE.**

Fermeture du huis clos

**RÉSOLUTION 2018-223**

**Il est proposé par la conseillère Bossé et appuyé de la conseillère Thériault que le huis clos prenne fin. ADOPTÉE.**

rapport du Huis clos et recommandations

Arrêté procédural – révision en fonction de la Loi sur la gouvernance locale

**Après la révision des modifications à l’arrêté procédural en vertu de la nouvelle Loi sur la gouvernance locale, le Conseil recommande de procéder aux 1re et 2e lectures le 20 novembre prochain et à la 3e lecture et adoption le 11 décembre 2018.**

dossier juridique – rue canada

**RÉSOLUTION 2018-224**

**Il est proposé par le conseiller LeClerc et appuyé de la conseillère Thériault, qu’une lettre de mise en demeure préparée par Me André Daigle, conseiller juridique, soit adressée au propriétaire d’un garage sis sur la rue Canada et non conforme à l’arrêté de zonage. ADOPTÉE.**

Projet sauvér – partenariat fcm/afmnb en vue de l’achat d’une voiture électrique

Contexte général

**ATTENDU que dans le Plan d’action du Nouveau-Brunswick sur les changements climatiques 2014–2020, un objectif à deux étapes est établi :**

**• Réductions de 10% selon l’année de référence de 1990 pour l’année d’échéance de 2020,**

**• Réductions de 75 à 85% l’année de référence de 2001 pour l’année d’échéance de 2050 ;**

**ATTENDU que selon Énergie NB, conduire un véhicule électrique pourrait générer une réduction des GES de l’ordre de 80% et pourrait également permettre des réductions de frais de carburant de l’ordre de 85% ;**

**ATTENDU l’importance de réduire l’utilisation et notre dépendance aux produits pétroliers pour faire face aux défis des changements climatiques et à la réduction des GES ;**

**ATTENDU que l’intégration de véhicule électrique dans les flottes municipales permettra d’établir la base d’un réseau de transport électrique au Nouveau-Brunswick ;**

**ATTENDU qu’en 2015, l’AFMNB a entrepris la réalisation de son projet Action Changements Climatiques qui permet aux municipalités participantes de produire leur inventaire d’émissions des GES et d’élaborer un plan d’action pour la réduction de ces émissions et présenter des projets modèles ;**

**ATTENDU qu’au cours des travaux, les municipalités participantes ont démontré un grand intérêt pour l’utilisation de véhicules électriques et la création d’une route électrique verte au Nouveau-Brunswick ;**

Politiques et engagements de la municipalité de Saint-Quentin

**ATTENDU l’adoption en 2016 du Plan d’action pour la réduction des émissions de GES de la municipalité de Saint-Quentin qui précise ses objectifs de réduction de ses émissions corporatives de l’ordre de 15.5 % et de ses émissions de la collectivité de l’ordre de 3.2 % ;**

Proposition à la municipalité de Saint-Quentin pour la participation au Projet SAUVéR-SSé-AFMNB (Volet projet de démonstration)

**ATTENDU que le Projet SAUVéR-SSé-AFMNB (Volet Étude) est terminé et qui a permis d’étudier : la viabilité technique et économique de la création d’une route électrique verte (RéV) avec l’ajout de bornes électriques, d’intégrer un ou des véhicules électriques dans la flotte de véhicules de la municipalité participante qui pourront éventuellement être utilisés en mode autopartage ;**

**ATTENDU que le Projet SAUVéR-SSé-AFMNB (Volet Projet de démonstration) permettra d’intégrer un véhicule électrique, une borne et éventuellement d’implanter un système d’autopartage ;**

**ATTENDU que la valeur totale (cout total avant subventions) du projet pour la municipalité est estimée à 84 000 $ (taxes non incluses);**

**RÉSOLUTION 2018-225**

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Bossé et appuyé de la conseillère Côté, que le Conseil s’engage à participer au Projet SAUVéR-SSé-AFMNB pour le Volet Projet de démonstration jusqu’à concurrence de 42 000 $ (taxes non incluses) et, que le montant soit payé à l’AFMNB selon les modalités qui seront établies lors de l’établissement du contrat prévu à cette fin. ADOPTÉE.**

banquet pme – chambre de commerce

**RÉSOLUTION 2018-226**

**Il est proposé par la conseillère Côté et appuyé de la conseillère Thériault, que deux billets supplémentaires soient réservés en vue de la participation de la conseillère Jocelyne Querry Bossé et de M. Louis Somers au Banquet annuel PME de la Chambre de Commerce, le 3 novembre 2018. ADOPTÉE.**

palais centre-ville

**Le Conseil recommande d’aviser M. Martin LaChapelle de DYNAS inc., entrepreneur du projet du Palais Centre-Ville, que quelques travaux restent à terminer, notamment, l’installation des miroirs (loges et salles de bain) et l’augmentation de l’alimentation en électricité de la cuisinière.**

commission des services régionaux du nord-ouest (CSRno)

**RÉSOLUTION 2018-227**

**Compte-tenu que la Ville de Saint-Quentin avait signifié son intérêt en 2016 de se retirer des services d’urbanisme de la Commission des services régionaux du Nord-Ouest (CSRNO), au 31 décembre 2018, il est proposé par la conseillère Côté et appuyé de la conseillère Thériault, qu’une demande soit acheminée à la CSRNO afin d’obtenir un sursis d’un an, soit jusqu’au 31 décembre 2019, afin de permettre une analyse exhaustive de tous les services offerts par l’organisme. ADOPTÉE.**

dialogue nb

**Le Conseil ne recommande pas de prendre part à ce projet qui vise à promouvoir et célébrer la cohésion sociale pour chaque municipalité participante, pour le moment.**

*(Mme Linda Borris quitte la réunion pour conflit d’intérêts)*

travaux publics – EFFECTIF

**-Présentation d’un rapport du directeur des travaux publics portant sur l’effectif des travaux publics :**

**RÉSOLUTION 2018-228**

**Il est proposé par le conseiller LeClerc et appuyé de la conseillère Côté, que le poste saisonnier de journalier aux travaux publics soit aboli, et ce, suite à la réorganisation du service des travaux publics entreprise en février 2018. ADOPTÉE.**

**RÉSOLUTION 2018-229**

**Il est proposé par la conseillère Côté et appuyé du conseiller LeClerc, que le rapport du huis clos soit accepté tel que présenté. ADOPTÉE.**

ajournement

**La séance est levée à 20 h 40.**

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Suzanne Coulombe Nicole Somers

Directrice générale/Greffière Maire

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Linda L. Borris

Greffière adjointe